

LE NUMERO D'IDENTIFICATION CONSULAIRE (NUMIC)

QU'EST CE QUE LE NUMIC ?

Le numéro d'identification consulaire (NUMIC) est **un identifiant composé de 8 chiffres** délivré à tout Français qui s'inscrit au registre des Français établis hors de France et qui sollicite également son inscription sur la liste électorale consulaire.

Ce numéro figure, depuis juin 2007, **sur la carte consulaire** valable 5 ans remise lors de l'inscription au Registre des Français établis hors de France.

LE NUMIC FACILITE VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous pouvez consulter à tout moment les informations contenues dans votre dossier d'inscription au registre, modifier votre adresse postale ou votre courriel, votre numéro de téléphone ainsi que les personnes à prévenir et leurs coordonnées.

Vous pouvez également modifier, si vous le souhaitez, les modalités d'exercice de votre droit de vote :

- choix du vote en France ou à l'étranger pour l'élection du Président de la République et le référendum ;
- vote en personne ou par correspondance pour l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) ;

Pour ce faire, il vous suffit d'accéder au **Guichet d'administration électronique** (GAEL) en vous connectant au site France diplomatie : www.diplomatie.gouv.fr (rubrique « Les Français et l'étranger », logo à droite de l'écran « Français établis hors de France »). Vous composerez votre numéro NUMIC à 8 chiffres, puis le mot de passe que vous aurez créé au préalable.

Si vous résidez dans la zone Amérique-Afrique, vous serez concernés par l'élection de vos conseillers à l'AFE du 7 juin 2009. Parmi les modalités de vote proposées, vous pourrez, à partir du 20 mai 2009 à 12h00 (heure de Paris), voter par voie électronique sur un site dont l'adresse vous sera communiquée ultérieurement. L'accès à ce site sera conditionné par la création d'un second mot de passe créé sur le Guichet d'administration électronique.

VOUS AVEZ OUBLIE VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION CONSULAIRE

Si vous avez perdu votre NUMIC, vous pouvez prendre l'attache de votre consulat, qui vous communiquera, par voie postale ou par voie électronique (si vous avez laissé une adresse de courriel) votre identifiant.